



Le calcul de l'allègement Fillon

RPAIE - H

Maîtriser l'impact de son annualisation

Jusqu'à présent, l'allègement Fillon permettait de substantielles exonérations de charges sociales patronales.

Parmi les mesures destinées à financer la réforme des retraites, la loi de financement pour la sécurité sociale de 2011 en a profondément modifié le calcul.

Celle-ci se calcule désormais sur l'année et non plus au mois, mettant ainsi fin aux possibilités d'optimisation qui étaient offertes à l'entreprise.

Le montant de la réduction Fillon va s'en trouver fortement réduit et son calcul complexifié.

Il est donc indispensable de maîtriser ce nouveau mode de calcul afin d'en appréhender l'impact économique et d'éviter d'éventuels redressements URSSAF en fiabilisant ses pratiques.

**Attention
Actu !!!**

Les questions que vous vous posez

- ▶ En quoi le calcul de la réduction Fillon est-il modifié ?
- ▶ Quel va être l'impact en termes de coût pour mon entreprise ?
- ▶ Comment vérifier que mon logiciel a bien été paramétré ?
- ▶ Comment va s'effectuer la régularisation annuelle ?
- ▶ Peut-on mettre en place une régularisation progressive et comment ?
- ▶ Comment se calcule la réduction Fillon quand un salarié est absent, en cas de maintien partiel de rémunération ?
- ▶ Comment se calcule la réduction Fillon pour des pigistes ou des VRP ?
- ▶ Pour des salariés en CDD, le calcul est-il également annuel ?
- ▶ Pour des salariés ayant plusieurs contrats dans l'année, le calcul est-il également annuel ?
- ▶ ...

**Cette formation
répond à vos
attentes !**



**Ce module est nouveau dans notre programme.
Soyez les premiers à nous donner votre avis !!! 😊**

Le plus de Cave Lex

De nombreux exercices sur des cas concrets que l'on rencontre en entreprise et une méthodologie pratique vous permettront de calculer de façon fiable la réduction Fillon et de sécuriser votre paramétrage.



Le calcul de l'allègement Fillon

RPAIE - H

Maîtriser l'impact de son annualisation

Objectifs de la formation

- ▶ Maîtriser les nouvelles modalités de calcul de la réduction Fillon
- ▶ Être en mesure d'évaluer les impacts économiques de la réforme
- ▶ Éviter les redressements Urssaf

Public

Collaborateurs des services du personnel et paie,

Cadres de la fonction RH,

Correspondants informatiques et responsables du paramétrage dans le SIRH,

Cadres et dirigeants des PME PMI.

Niveau et pré-requis

Approfondissement. Avoir suivi notre formation « Les mécanismes de la paie » ou avoir une expérience significative de la paie.

Durée

1 jour (7 heures)

Tarif

690 Euros HT

Programme de la formation

Introduction

Les textes de référence
L'évolution de la réduction Fillon
Le champ d'application
Les formules de calcul

Les paramètres de calcul

La formule de calcul selon la taille de l'entreprise

La date d'appréciation de l'effectif
Les modalités de décompte des effectifs
Le dispositif temporaire de lissage LME

La rémunération brute servant au calcul du coefficient

Les éléments de rémunération à prendre en compte et à exclure

Le Smic à prendre en compte

Le cas général

Les prorata :

- entrée / sortie,
- temps partiel,
- absence,
- absence avec maintien de salaire

L'impact des heures supplémentaires

Les salariés hors mensualisation

Les heures d'équivalence

Les cas de majoration

Application de la réduction Fillon

Le calcul mensuel par anticipation
La régularisation annuelle ou progressive
Le cas particulier des CDD

Les limites de la réduction Fillon

Les règles de plafonnement
Les règles de cumul

Les documents justificatifs

Minoration et suppression de la réduction Fillon

Le défaut de négociation obligatoire sur les salaires

Le travail dissimulé

Négociation de branche sur les salaires minima

Point d'actualité

Les circulaires ou exemples diffusés

Les projets d'évolution sur les thèmes traités

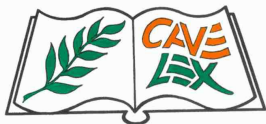
Moyens pédagogiques

Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises. Formation inter entreprises : effectif formé de 6 à 12 personnes.

Il est demandé aux participants de se munir d'une calculatrice

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats

Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation. Évaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation. Invitation du stagiaire à faire toute suggestion pour améliorer la formation



Bon de commande d'une action de formation

Articles L 6353-2 et R 6353-1 du Code du travail

Cave Lex S.A.S

27 bis avenue de Lowendal
75015 Paris

L'entreprise :

Adresse :

Code Postal : Ville : SIRET :

Secteur d'activité : Code APE : Effectif :

Responsable de la formation : Mme Mlle M.

 : Fax : e-mail :

Au sein de l'entreprise, le dossier est suivi par : Mme Mlle M.

 : Fax : e-mail :

Inscrit les participants suivants :

Civilité	Nom	Prénom	Fonction	e-mail

à la formation intitulée :

Le calcul de l'allègement Fillon

Durée : jour(s) soit heures Lieu * : Paris Lyon Nantes Autre :

Dates de la formation :

Nature (Cocher la case correspondante)
 Action d'adaptation du salarié au poste de travail ou liées à l'évolution ou au maintien dans l'emploi dans l'entreprise
 Action de développement des compétences du salarié

Objectifs et programme Les objectifs et le programme sont détaillés en annexe du présent bon de commande.

Moyens pédagogiques Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises. Effectif formé : 6 à 12 personnes.

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats Succession d'exercices pratiques corrigés.
Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation.
Evaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation.

Prix et facturation :

Prix unitaire HT	Nombre d'inscrits	Prix total HT	TVA		Montant Total TTC
			Taux	Montant	
720 €			20,00%		

Paiement par l'entreprise : par chèque joint à réception de la facture

Adresse de facturation si différente :

Paiement par l'OPCA suivant :

Règlement par l'OPCA désigné ci-dessus, Cave Lex SAS agissant pour le compte de l'entreprise pour percevoir directement en son nom les sommes exposées par l'entreprise au titre du présent bon de commande.

En cas de décision négative ou partielle de l'OPCA, le prix total indiqué ci-dessus ou la différence constatée entre ce montant et celui pris en charge par l'OPCA est dû par l'entreprise et payé à réception de facture.

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Personne gérant le dossier de l'entreprise

Prénom et Nom :

Téléphone :

Cachet de l'entreprise

Fait à :

Nom et qualité du signataire :

Signature :